

Bulletin Juin 2019

Cher(e)s collègues juste une présentation différente des chiffres afin que vous puissiez répondre à certains dirigeants de clubs qui vous disent quelquefois que l'arbitrage revient cher à leur budget de fonctionnement.

Saison 2018/2019		
Frais d'engagement équipes championnat France (Elite, N2, N3)	1 232 380,60 €	
Indemnités arbitrales prélevées aux clubs (Doc FF Volley)	431 262,00 €	
Total des Prélèvements Fédéraux (Elite, N2, N3) (Doc FF Volley)	1 663 642,60 €	
Total des indemnités versées aux arbitres	281 636,00 €	17%
Total des frais de déplacements des arbitres	454 915,00 €	27%
Total des Frais arbitrages (Budget fédéral) (Doc FF Volley)	736 551,00 €	44%

Bilan fédéral fin décembre 2017	-102 021,00 €
Bilan fédéral fin décembre 2018	- 814 609,00 €

Ces chiffres ne vous "parlent" pas beaucoup. C'est, normal, ce sont ceux qui figurent au bilan de la FF Volley. Alors quelques explications qui vont vous montrer que le corps arbitral ne coute pas grand-chose à notre fédération.

1^{ère} ligne, les frais d'engagement des équipes.

2^{ème} ligne, les sommes prélevées aux clubs lors de l'engagement des équipes pour rembourser les indemnités des arbitres.

3^{ème} ligne, le total des prélèvements lors des engagements des équipes.

4^{ème} ligne, les sommes versées aux arbitres pour rembourser les indemnités.

5^{ème} ligne, les sommes versées aux arbitres pour rembourser les frais de déplacements des arbitres

6^{ème} ligne, le total des frais imputés à l'arbitrage.

Enfin, les deux lignes plus bas sont extraites des bilans de 2017 et 2018. S'ils sont en ROUGE et précédés du signe MOINS cela signifie que la FF Volley est DEFICITAIRE.

Si l'on compare avec les trois dernières lignes précédentes, il est EVIDENT que les arbitres ne sont pour rien dans cette situation.

Il nous reste à espérer que la FF Volley pourra nous expliquer.

Si le poste budgétaire destiné à l'arbitrage reste un poste important dans le budget fédéral il faudrait éviter d'en mettre beaucoup sur ce poste.

Le seul qui puisse être réduit est celui des frais de déplacement des arbitres.

C'est bien ce qui est demandé aux membres de la CCA.

Nous ne portons aucun jugement mais nous constatons les faits et surtout nous vous les communiquons en tant que tel.

Nous vous laissons libres de tirer vos conclusions et vous souhaitons de bonnes vacances.